

→ Le télé-entretien médical express vous simplifie la vie !



En fonction de votre état de santé et pour une adhésion rapide, ce service innovant permet de recueillir par téléphone des informations complémentaires.

Les 3 étapes

1

Votre Agent général, après constitution de votre dossier, vous présente le télé-entretien.

2

Si nécessaire, un conseiller vous joint par téléphone et complète votre dossier.

3

Votre Agent général vous communique le certificat d'adhésion.

NOTRE ENGAGEMENT :
une
souscription
simple
et rapide

→ Prenez contact avec votre Agent général en matière de :

- Solutions de financement
 - Automobile
 - Santé/Prévoyance
 - Epargne/Retraite

Pour en savoir plus, contactez mon agence :

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé)
RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris
Tél. : 01 70 94 20 00 – www.ganassurances.fr
Direction Qualité / Réclamations - Gan Assurances
Immeuble Michelet – 4-8 cours Michelet
92082 La Défense Cedex – E-mail : reclamation@gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (capital entièrement libéré)
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61 rue Talbot – 75009 Paris

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter aux contrats.

**OPTIMISEZ
LE BUDGET
ASSURANCE
DE VOTRE
REMBOURSE-
MENT
D'EMPRUNT**

**Gan Assurances
Emprunteur**

Assuré d'avancer



Assuré d'avancer



ganassurances.fr

Avec Gan Assurances Emprunteur, payez le juste prix et réalisez des économies !

Disposez d'une assurance de prêt adaptée à l'ensemble de vos projets personnels et professionnels :

- acquisition immobilière,
- achat de fonds de commerce,
- achat de matériels...

... et optimisez votre budget !

Vous bénéficiez de garanties complètes et personnalisées avec :

- une couverture dès la signature de votre contrat en cas de décès accidentel,
- un tarif compétitif.

En cas de souscription conjointe, une réduction de 5 % est accordée sur la cotisation de chaque co-emprunteur, (au titre de chaque garantie, si la couverture du risque décès /PTIA est souscrite à hauteur de 100 % du prêt pour les deux emprunteurs).

Gan Assurances Emprunteur c'est opter pour :

- **le conseil** : votre Agent général, spécialiste de l'assurance vous accompagne,
- **le choix** : vous retenez uniquement les garanties en fonction de vos besoins,
- **la sécurité** : un tarif sur mesure garanti.

→ Gan Assurances Emprunteur, votre assurance de prêt à la carte

Vos garanties

Formule « Essentiel »

▶ **En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie,** vous protégez ainsi que vos proches.

- ▶ Versement du capital restant dû à l'organisme prêteur.

Formule « Confort »

Formule « Essentiel »

+

▶ **En cas d'arrêt de travail,** garantir votre capacité de remboursement.

- ▶ Versement de la proportion garantie des échéances du prêt.

+

▶ **En cas d'invalidité permanente totale et partielle,** prendre en charge vos remboursements en cas d'accident ou de maladie.

- ▶ Versement de la proportion garantie des échéances du prêt ou du capital restant dû en fonction de votre taux d'invalidité (à partir de 33 % d'invalidité).

Les options pour une protection complète avec la formule « Confort »

Exonération des cotisations

- ▶ Remboursement du montant des cotisations (après délai de franchise de 90 jours).

Option Sécurité pour les maladies du dos et psychiques

- ▶ Prise en charge de l'arrêt de travail et de l'invalidité sans condition d'hospitalisation.

Perte d'emploi

- ▶ En cas de licenciement ouvrant droit au versement des allocations de chômage.



« La loi Hamon vous permet de renégocier votre assurance de prêt immobilier dans les 12 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt.*
Je vous conseille et vous accompagne dans toutes les démarches administratives pour mettre en place votre contrat d'assurance emprunteur.
Présent à vos côtés, je vous garantis un suivi personnalisé. »

* Pour toute offre de prêt à garanties équivalentes souscrite après le 26 juillet 2014